



Communiqué de presse

Livange, le 18 juin 2018

Le Gouvernement confirme l'unicité de la convention collective SAS dans le secteur des aides et de soins

La COPAS est soulagée qu'une solution pérenne et pragmatique a pu être trouvée afin de résoudre un problème structurel qui persiste depuis presque 20 ans dans le secteur des aides et de soins, à savoir le différentiel entre les conventions collectives SAS et FHL. L'accord trouvé n'est pas uniquement financier, mais reconnaît également l'unicité de la convention collective SAS dans le futur. Il prévoit le financement des avantages FHL aux quelques 700 salariés concernés sans mettre en péril l'équilibre budgétaire des structures concernées et sans leur octroyer le paiement des jours de grève qui revient à l'OGBL. Les membres concernés de la COPAS se sont par ailleurs engagés à ne pas recruter de nouveaux collaborateurs sous contrat FHL.

Tout en regrettant que cette grève n'ait pas pu être évitée malgré plusieurs interventions des gestionnaires concernés auprès des autorités compétentes, la COPAS tient à rappeler qu'un autre problème structurel, à savoir la lettre-clé des actes infirmiers, persiste dans le secteur. Elle a adressé plusieurs courriers à ce sujet au Gouvernement qui sont restés sans réponse à ce jour.

Par ailleurs, la COPAS revendique l'introduction d'un droit de réquisition pour le secteur des aides et de soins afin d'éviter qu'un tel conflit ne puisse se reproduire sur le dos des plus vulnérables.

À ce jour, la COPAS compte 53 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aide et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 11.000 salariés.